~~FRC 19033 D. a~~
Case
FRC
20564

MANDEMENT
DE M. L'ÉVÊQUE
DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE, MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

Qui accorde provisoirement à MM. les curés des Paroisses rurales, la permission de célébrer deux fois le saint Sacrifice de la Messe, les jours de Dimanches et de Fêtes seulement.

ADRIEN LAMOURETTE, par la Miséricorde Divine, et dans la Communion du Saint-Siége Apostolique, Évêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est, à tous les Curés des Eglises Paroissiales et Succursales de la Campagne de notre Diocèse, SALUT et bénédiction en Notre-Seigneur.

RIEN n'est plus propre à adoucir les amertumes de cette vie que la méditation des mystères de notre sainte Religion. C'est dans son sein que, déposant ses inquiétudes, l'homme apprend à se jouer des caprices de la fortune, à goûter un bonheur que le monde et sa condition

THE NEWBERRY LIBRARY

semblent lui refuser. Parmi tous ces mystères, en est-il un plus précieux pour une ame chrétienne, que l'auguste sacrifice de nos Autels? La présence d'un Dieu qui s'immole pour nous, qui verse son sang pour nous purifier de nos souillures, qui se place, comme médiateur, entre le Ciel et la terre, pour désarmer la justice de son Père ; ce grand et magnifique spectacle porte dans l'ame une impression vive et profonde de paix et de consolation, qui la remplit toute entière, et lui fait oublier tous ses maux. Quelle a donc été notre douleur, en apprenant d'un grand nombre de Curés de la campagne, que la moitié de leurs ouailles étoient privées du bonheur d'entendre la Messe, si on n'en célébroit qu'une les jours de Dimanches et de Fêtes dans leurs paroisses. Une partie, en effet, des habitans est obligée de veiller à la garde des maisons et des troupeaux, tandis que l'autre s'empresse de satisfaire au précepte de l'Eglise, et d'aller entendre des paroles de salut et de consolation de la bouche des Pasteurs. Vivement émus des supplications que nous ont adressées les Municipalités, par l'organe des Curés ; touchés des considérations puissantes qu'ils nous ont présentées ; pénétrés de la vérité de ce grand principe de Saint-Augustin, que les Sacremens sont pour les hommes, et non les hommes pour les Sacremens, nous nous sommes fait un devoir de répondre à des vœux que la piété seule avoit formés, et nous avons accordé à nos dignes et zélés coopérateurs, la liberté de célébrer deux fois les saints mystères.

On vous dira peut-être, (car quels moyens, quelles perfides suggestions n'emploie pas, de quelle hypocrisie raffinée ne s'enveloppe pas un zèle aveugle, que le fanatisme entraîne, que

l'intérêt ou la passion égare pour surprendre la bonne-foi, et tromper la timide et crédule ignorance du peuple !) on vous dira peut-être, que donner aux Curés des campagnes la permission de célébrer deux fois, c'est dénaturer les principes de la Foi, c'est changer le dogme de l'Eglise, c'est innover dans une partie essentielle de la Religion que vous avez reçue pure et intacte de vos pères, c'est anéantir une discipline antique et respectable, consacrée par la pratique de plusieurs siècles; qu'enfin la nouvelle constitution, comme des esprits sages, éclairés et prévoyans l'avoient annoncé, ne tendoit à rien de moins qu'à saper insensiblement les fondemens de notre sublime Religion.

Ainsi un esprit inquiet et turbulent, fort de l'ascendant qu'il peut avoir acquis sur le peuple, abuse la multitude par la hardiesse de ses paradoxes. La nouvelle constitution renverseroit la Religion ? Une main hardie et téméraire a-t-elle donc ébranlé cette pierre angulaire et fondamentale, sur laquelle repose l'Eglise que Jesus-Christ a fondée par son sang? Ne reconnoissons-nous pas Jesus-Christ pour l'auteur et le consommateur de notre foi ? N'honorons-nous pas dans la personne du Souverain Pontife, le Chef visible de l'Eglise ? Ne lui sommes-nous pas inviolablement attachés comme au centre de l'unité catholique ? N'avons-nous pas protesté, à la face des saints Autels, que nous voulions vivre et mourir dans sa communion ? N'adressons nous pas publiquement pour lui nos vœux et nos prières au Ciel ? Les voûtes de nos Temples ne retentissent-elles pas de notre profession de foi, la même en tous les points que celle du monde catholique ? Oui, Nos très-chers Frères, il faut le dire, la Religion est renversée, parce que le Sanctuaire n'of-

fre plus un asile doux et paisible à une indolence criminelle, ou un aliment à une insatiable et dévorante cupidité.

Nous dérogeons, il est vrai, M. T. C. F. à la discipline actuelle de l'Eglise ; mais l'ignorance seule peut nous en faire un crime. Distinguez bien, en effet, ce qui appartient à la foi, de ce qui appartient à la discipline. La foi est inébranlable, immuable comme Dieu même ; aucune puissance, aucune autorité sur la terre ne pourra nous forcer à la trahir, ou à altérer ce dépôt sacré qui nous a été confié par les Apôtres. Mais ce qui appartient à la discipline peut subir des variations ; chaque siècle a ses usages, comme chaque siècle a ses mœurs. C'est à la prudence, c'est à la sagesse des Evêques que l'Eglise a laissé le soin de faire les changemens qu'une impérieuse et urgente nécessité pouvoit prescrire. Ainsi, on permettoit autrefois en quelques Diocèses de dire la Messe le soir, quoiqu'on eût déjà dit la Messe le matin, et quoiqu'on ne fût pas à jeun, pour communier un malade en danger de mort, quand il n'y avoit pas d'Hosties consacrées. Dans l'Occident, souvent le même Prêtre disoit plusieurs Messes, soit sur un même autel, soit sur deux autels différens ; et les trois Messes que chaque Prêtre célèbre le jour de Noël, sont un reste précieux de la sainte et vénérable antiquité. Le Concile de Selingstad, près de Mayence, mit, en 1022, de justes bornes aux excès d'une piété mal-entendue, en défendant aux Prêtres de célébrer plus de trois Messes en un jour. Innocent III, vers l'an 1199, répondant à un Evêque de Vorcester, qui le consultoit pour son Diocèse, dit qu'on pouvoit réitérer le redoutable sacri-

fice , dans les cas de nécessité. Laissons donc M. Sainte-Beuve décider en docteur suprême, dans le troisième tome de ses Résolutions , au cas neuvième, *qu'il n'y en n'a plus qu'un qui soit en usage , qui est quand un Curé a soin de deux Eglises paroissiales dont il est titulaire, et que tous les Paroissiens de ces deux Paroisses ne peuvent entendre commodément une seule Messe.* Comme si la discipline ne pouvoit être changée que pour nourrir une honteuse et sordide avarice , que pour autoriser la bigamie pastorale , si préjudiciable aux peuples ! Les Fidelles se plaignirent hautement , et à juste titre , de ce qu'on les forçoit à aller entendre la Messe dans une autre Eglise que la leur , et le Curé bigame, ou plutôt l'insouciant et tenace titulaire , ne fut dès lors autorisé mal à propos, à garder ses deux bénéfices curiaux , et à ne dire deux Messes qu'en deux Eglises différentes. Absurde et criminelle origine de cette restriction , dont la Théologie moderne fait un Canon , une entrave au pouvoir qu'ont les Evêques d'engager même à célébrer deux Messes les Curés qui sont sans Vicaires , et qui ne peuvent avoir à la fois que la moitié du troupeau confié à leurs soins.

Eh ! quand fut-il plus nécessaire de multiplier les bienfaits de la Religion , que dans ces momens de crise où les anciens Pasteurs , soit par crainte , soit par de coupables insinuations , abandonnant leur troupeau , (Prêtres du Dieu vivant qui avez refusé de vous soumettre aux Lois de l'Empire, ce n'est pas pour vous contrister que j'écris ces choses, Dieu m'est témoin de la pureté de mes intentions , à lui seul appartient le droit de vous juger ; à moi , celui de vous plaindre et de prier pour vous) que

dans ces momens de crise, où les anciens Pasteurs abandonnant leur troupeau, nous ne pouvons pas accorder des secours aussi abondans aux habitans des campagnes ! Eh ! n'est-ce pas assez pour eux que la nature les ait condamnés à arroser de leurs sueurs et de leur sang, une terre souvent ingrate et stérile, sans les priver encore des résources et des consolations de la Religion ? N'est-ce donc pas assez pour eux de porter pendant la semaine entière, le poids du jour et de la chaleur, sans être encore obligés le Dimanche, pour entendre la Messe, d'interrompre leur sommeil, de courir précipitamment dans les lieux circonvoisins, où ils trouvent souvent le développement du germe de maladies mortelles ? Portion de notre troupeau la plus laborieuse et la plus utile, la plus chère à notre cœur paternel ; oüi, notre unique soin, notre plus douce satisfaction sera toujours d'adoucir vos peines que notre sensibilité partage, et de vous prodiguer toutes les faveurs de l'Eglise dont notre autorité nous rend dépositaires!

Mais, N. T. C. F., le motif puissant et irrésistible qui nous a déterminés, fera toujours une impression profonde sur tout homme qui pense, et qui justifiera notre conduite aux yeux de la raison et de la sagesse. Nous sommes placés dans l'alternative ou de permettre aux Pasteurs des campagnes de célébrer deux fois, ou d'imposer inconsidérément les mains sur de jeunes lévites pour leur servir de coopérateurs dans le Ministère. N. T. C. F., nous sommes trop jaloux de votre bonheur, nous sommes trop jaloux des intérêts, de la gloire de la Religion, pour admettre indistinctement dans l'Eglise, des hommes dont les mœurs ne seroient

pas éprouvées, ou dont les lumières seroient insuffisantes pour des fonctions aussi sublimes. Le plus grand des fléaux pour les peuples est un mauvais Prêtre. Eh ! ne vaut-il pas mieux rétablir un usage qui avoit lieu dans plusieurs Départemens, même avant la révolution, que d'inonder le Sanctuaire d'une foule de Ministres, dont la conduite, loin d'être la censure des méchans, seroit peut-être l'apologie vivante de leurs erreurs et de leurs foiblesses ?

N. T. C. F., que la paix soit avec vous, *Pax vobis ;* non cette paix trompeuse que le monde donne, mais cette paix qui surpasse tout sentiment ; la paix dans vos maisons, la paix dans vos familles, la paix dans vos consciences. *Pax vobis.* Ne cherchez point à acquérir cette science qui enfle, mais cette charité qui édifie. Dédaignez les misérables disputes qu'enfante la prévention, que soutient l'opiniâtreté, qu'accrédite l'ignorance, dont l'effet pernicieux est de tarir la source de la sensibilité, et de briser les nœuds de cette fraternité universelle qui devroit régner parmi vous. N. T. C. F. Consolez-moi du sacrifice pénible à mon cœur que je fais en vous quittant pour un temps, par la douce espérance que vous vivrez tous en bons amis, en bons frères. C'est là le seul bonheur, la seule jouissance dont mon cœur soit jaloux. Puisse un calme heureux et durable naître du sein de la tempête qui nous agite ; puisse un jour pur et serein luire bientôt sur cette contrée, objet de nos tendres sollicitudes ; puissent tous ses habitans, en se rappelant qu'ils sont les enfans d'une même famille, n'avoir tous qu'un cœur et qu'une ame, comme il n'y a qu'un soleil qui les éclaire, un même Dieu qui les a sauvés tous.

309

page 63

A CES CAUSES, après avoir pris l'avis de notre Conseil, nous accordons provisoirement à tous Messieurs les Curés, et Ecclésiastiques attachés au service des Eglises paroissiales et Succursales de la campagne, la faculté de célébrer deux fois le Saint-Sacrifice, les jours de Dimanches et de Fêtes, soit dans la même Eglise, soit dans des Eglises différentes, suivant l'exigence des cas, et selon que la sagesse des Pasteurs le jugera nécessaire.

Et sera le présent Mandement publié, affiché et lu au prône de la Messe paroissiale.

Fait à Lyon, le 16 Septembre 1791, en la Séance de notre Conseil Métropolitain.

✠ ADRIEN, Évêque Métropolitain de Rhône et Loire.

Par MANDEMENT,

PONSON.